



REGLEMENT DE LA COURSE DANS LES VIGNES DIMANCHE 10 NOVEMBRE 2019

L'inscription à la COURSE DANS LES VIGNES implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Art.1 – La course est placée sous l'égide de la Municipalité de LA CADIERE D'AZUR

Art.2 – Deux parcours sont proposés : l'un de 7 km l'autre de 11km sur route et chemins balisés.

Le départ s'effectuera à 9h45 de l'Hôtel de Ville.

Art.3 – Les épreuves, à allure libre, sont ouvertes à toutes les catégories à partir de Cadets (16 ans le jour de la course), hommes et femmes, licenciés ou non.

Art.4 – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves pour des causes indépendantes de leur volonté et qu'ils jugeront pouvant nuire à la sécurité des participants.

Art.5 – Seule la licence FFA peut être présentée. Pour les licenciés des autres fédérations et les non licenciés le certificat médical d'aptitude à la course à pied datant de moins d'un an est obligatoire.

Il est conseillé à chaque coureur non licencié de souscrire un contrat d'assurance individuel accident.

Art.6 – L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou postérieurs à la course qui pourraient survenir aux concurrents du fait de leur participation à l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents consécutifs à un mauvais état de santé (certificat médical obligatoire)

Art.7 – Une assurance responsabilité civile est souscrite par les organisateurs.

Art.8 – Les droits d'inscriptions sont fixés à 10 € jusqu'au 9 novembre 17h, 12€ le jour de la course. Les frais d'inscription comprennent : les ravitaillements en course et à l'arrivée, les secours, la remise des prix. Aucun remboursement ne sera effectué après l'engagement des coureurs.

Art.9 - Les inscriptions dans la limite des 400 places disponibles pourront se prendre :

- par téléphone : à l'Office du Tourisme de La Cadière 04 94 90 12 56. Inscriptions Prioritaires.
- par internet sur <http://www.kms.fr>. Inscriptions Prioritaires.
- sur place le jour de la course entre 7h30 et 8h30. En fonction des places disponibles.

Les dossards pourront être retirés aux Anciens Abattoirs le 10 novembre jusqu'à 17h. Ils seront à retirer le 10 novembre 2019 entre 7h30 et 8h30 à la ligne de départ et devront être portés en évidence sur la poitrine.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Art.10 – Un poste de ravitaillement (liquide et solide) sera en place sur le parcours. Un autre à l'arrivée.

Art.11 – Les secours seront assurés par un médecin, des secouristes et des pompiers. La sécurité sera assurée par des signaleurs à chaque intersection.

Art.12 – Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisation pour l'utilisation faite de son image.

Art.13 – L'organisation ne peut être tenue responsable des fausses déclarations mentionnées sur les bulletins d'inscription.

Art.14 – Il sera établi un classement par catégories d'âge et de sexe ; seuls les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés ainsi que les trois premiers au temps scratch.

Art.15 – La remise des prix se fera à partir de 11h sur podium place Jean-Jaurès.

Les plus.....Parkings gratuits aux entrées du village.

Ambiance : un buffet campagnard de fin de course sera offert par la municipalité aux coureurs sur présentation du dossard et aux aides bénévoles. Un cadeau sera remis à chaque participant.